



**DECISION DU MAIRE N° 16/2025  
DU 5 JUIN 2025**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTAURATION  
DU PIGEONNIER AU DOMAINE DE LA SAUSSAIE  
SUR LA COMMUNE DE VERT LE GRAND**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de Vert le Grand de restaurer le bâtiment dit du Pigeonnier situé au sein du domaine de la Saussaie,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'attribuer le marché relatif aux travaux de restauration du pigeonnier au Domaine de la Saussaie sur la commune de Vert le Grand pour le lot 2 : Couverture ;

**CONSIDERANT** l'analyse des offres et le choix de la société UTB SA SCOP pour le lot 2 d'un montant de 110 187.50 € HT soit 132 225.00 € TTC ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1er** : de signer le marché avec la société UTB SA SCOP pour le lot 2 : Couverture pour les travaux de restauration du pigeonnier au Domaine de la Saussaie sur la commune de Vert le Grand pour un montant de 110 187.50 € HT soit 132 225.00 € TTC.

**ARTICLE 2** : La décision sera notifiée à l'intéressé.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 5 juin 2025

Le Maire,  
  
Thierry MARAIS